



Ville de  
Baie-Comeau

# AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2019-986  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798  
CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES  
DISPENSÉS PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 16 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement 2019-986 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.
2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté pendant les heures de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale au 2 place La Salle à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 17 septembre 2019**



**Joanie Perron, greffière adjointe**